



Dany ROSE avec Loustik, Pointer de 3 ans.

Nous pouvons souffler un peu depuis que l'ancien Ministre de l'Écologie, François de RUGY, n'a pas classé l'estuaire de la Loire comme Réserve Naturelle Nationale, parmi les 20 autres sites retenus.

Le travail, sans relâche, depuis de nombreuses années de votre Fédération Départementale et de ses sauvaginaires a fini par payer. Même si nous n'avons encore pas gagné la guerre, nous avons gagné la première bataille.

Nous avons réussi, avec le Collectif « des Racines et des Hommes ; protéger sans interdire », à convaincre les « grands décideurs » du Département, de la Région et les Maires concernés à ne pas accepter la mise sous cloche complètement vitrifiée et ce, pour toujours, de l'estuaire de la Loire.

Ce fleuve, le dernier sauvage de l'Europe, n'appartient pas aux « escrologistes », il appartient à ceux qui vivent avec lui et, incontestablement, nous les chasseurs.

Sanctuariser cet espace vivant aurait eu pour conséquence la mort de la chasse au gibier d'eau dans notre département.

Ce projet de Réserve Naturelle Nationale avait déjà été présenté en 2010, sans succès, puisque tout le monde était opposé à cette volonté politique insensée.

Six ans plus tard, en 2016, malgré la relance de l'État via les protecteurs, il connut la même issue et c'est tant mieux ! Ensuite, nous avons lancé en 2018, l'idée d'un projet plus réaliste et constructif d'une Réserve Naturelle Régionale (RNR), beaucoup moins contraignante et beaucoup plus humaine pour toutes les activités existantes, dont celle de la chasse.

Comment aurions-nous pu réguler les sangliers d'une manière significative dans un site à protection forte. La RNR nous permettra de continuer notre activité cynégétique dans toute sa splendeur.

Edito



CHÈRES AMIES CHASSERESSES, CHERS AMIS CHASSEURS,

Le Parisianisme qui consiste à vouloir tout interdire et surtout exclure l'Homme de sa nature n'a jamais été une bonne chose. Aristote a écrit : « *La Nature a horreur du vide* ».

Enfin la raison l'a emporté. Vivons avec nos habitudes et nos traditions, avec nos élus locaux. C'est ça la Démocratie !

Toutefois, restons vigilant pour la prochaine relance dans quelques années... Le combat n'est jamais terminé et nous répondrons « **Présent** » quoi qu'il arrive.

Dans un autre domaine très préoccupant, je remercie tous les chasseurs du Département qui restent admirablement mobilisés pour la régulation du sanglier avec plus de 5 300 animaux prélevés, gratuitement, « offert à la société ».

Malheureusement, nos dégâts ont pratiquement doublé, passant d'environ 250 000 à plus de 500 000 euros. Nos réserves financières, pour cette campagne 2018/2019, sont sérieusement atteintes et il ne faudrait pas une année supplémentaire comme celle que nous venons de vivre ; notre Fédération la supporterait difficilement.

Vous l'avez compris, ce n'est plus possible de continuer ainsi. Il nous faut des solutions efficaces. La Réforme de la Chasse entraîne la fusion des comptes généraux avec ceux des dégâts de grand gibier. Il sera alors très facile pour l'administration qui est destinataire de tous nos comptes de vérifier que les réserves de notre Fédération, ainsi que celles de beaucoup d'autres, ne pourront plus faire face très longtemps à cette forte sinistralité, telle que nous la connaissons actuellement.

Pour limiter réellement l'explosion des dégâts de sanglier, nous devons passer par des prélèvements encore plus conséquents. La baisse des indemnités doit passer impérativement par la baisse de la population.

En 2020, une contribution équitable territoriale vous sera demandée pour remplacer le timbre départemental grand gibier, devenu obsolète depuis la mise en place de la Réforme avec le permis national à 200 euros.

Des réunions d'informations seront proposées aux responsables de territoires dans tous les secteurs de vos Administrateurs, pour expliquer ce nouveau système financier.

J'espère que la saison 2018/2019 aura été une saison exceptionnelle en matière de dégâts et qu'elle restera derrière nous comme un mauvais souvenir.

Il faut que la courbe s'inverse significativement, sinon votre Fédération n'y arrivera plus.

En 2010, le Fond de Garantie s'est désengagé de l'indemnisation des collisions routières liées à la faune sauvage.

En 2020, il conviendra peut-être que toutes les Fédérations de France se désengagent de la responsabilité financière des dégâts agricoles causés par l'espèce « *Res nullius* ». En effet, le sanglier n'appartient à personne.

Enfin, bientôt l'ouverture du petit gibier sédentaire, c'est l'occasion de pouvoir vraiment se détendre avec son fidèle ami « le chien », notre thème de l'année.

Je vous invite à participer à notre séance de confirmation, organisée le 11 septembre 2019 (voir page 21) au Bois de la Vente à JOUÉ/ERDRE, dans notre centre de formation.

Bonne saison cynégétique à vous tous et profitez pleinement de la Nature.

Amitiés en St-Hubert.

Dany Rose,
Président.

**À NOTER
DANS VOTRE AGENDA :
Séance de
confirmation
pour vos chiens,
le 11 septembre 2019 !**

**NOUS COMPTONS
SUR VOUS !**

**Pensez à remplir le
questionnaire relatif
au SDGC 2020/2026,
en pages centrales.**

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Sommaire

TRIMESTRIEL : LE NUMÉRO 2,50 €/ 4 NUMEROS 5,50 €

VIE NATIONALE

- 5 Réforme de la Chasse : les avancées
- 7 Réglementation sur les chenils

VIE FÉDÉRALE

- 8 **DOSSIER TECHNIQUE : lecture des mâchoires de cerf élaphe**
- 12 Agents de développement : le point 2018/2019
- 13 Enquête sanglier
- 14 Bilan IKA lièvre
- 21 Séance de confirmation
- 24 Les Rencontres St-Hubert
- 26 Piégeage

VIE ASSOCIATIVE

- 28 Réglages des armes avec l'Association du Grand Gibier
- 28 L'AG des ACCA
- 29 Bilan et perspectives de l'ADCGELA
- 30 Le Club National des Bécassiers
- 30 La Fête de Pierre Aiguë
- 30 Les formations «piégeurs»

VIE LOCALE

- 31 Territoire de RUFFIGNÉ
- 32 A votre écoute

ENCORE !

- 33 Recette : terrine de canard
- 34 Jeu
- 35 Petites annonces

Directeur de publication et représentant légal :

Dany ROSE

Rédaction :

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE
12 bis boulevard François Blanche
44204 NANTES

Tous droits de reproduction réservés

Photo de couverture : ©D-Gest

Régie publicitaire : 02.40.89.94.88

Conception - Réalisation - Impression :



Imprimerie Offset 5
ZA 3 rue de la Tour
85150 LA MOTHE ACHARD

IMPRIM'VERT®

Commission paritaire : 0121 G 93 820

N°ISSN : 2649-0676

Dépôt légal : septembre 2019

ERRATUM

Dans notre numéro précédent, 2 coquilles se sont glissées, veuillez nous en excuser :
* en page 8, l'article relatif au piégeage : il n'y a pas d'obligation de détenir un agrément de piégeur pour la pose des pièges de catégorie 1 pour la régulation des ragondins et rats musqués ainsi que lors des luttes collectives contre les corvidés.

* en page 20 : « lorsque le piège à œuf est placé dans une boîte avec ouverture de 11x11 cm, les 3 dernières dispositions (et non les 4) ne s'appliquent pas.

CE NUMÉRO COMPORTE UN ENCART « LE CARNET DU CHASSEUR 44 », JETÉ SUR LA COUVERTURE